

Procès-verbal de Conseil municipal du 22 novembre 2021

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence d'Alain DE CHABANNES, Maire.

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, LE LUEL Rémy, BURBAN Murielle, ISSERT Cécile, LE BRETON Bernard, RENAUD Mickaël, COLLIAS Marie-Thérèse, JOSSE Sandra, FUZEAU Nadine, BRAUD Jérémy, MELLIER Arnaud (arrivé à 20h45), GRU Alain.

PRESENTS EN DISTANCIEL : BUSSON David, NEVE PIQUET Géraldine.

Absents excusés :

Date de convocation : 17 novembre 2021

Mme Nadine FUZEAU est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2021

672021 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé au conseil municipal de verser les subventions aux associations communales, telles que proposées dans le tableau ci-dessous :

	VOTE 2020	VOTE 2021
Comité de fêtes	0€	600€
La Claie football	2400 € dont 800€ d'acompte versé en juin 2020	2400 € dont 800€ d'acompte versé en juin 2020
LA CLAIE BASKET	1500€ dont 600€ d'acompte versé en juin 2020	1500€ dont 600€ d'acompte versé en juin 2020
Association d'échanges -OSE	500€	500€
UNC – AFN	300€	300€
Société de chasse	300€	300€
Société de chasse pour le piégeage	200€	200€
Apollo VTT	0€	600€
APEL : arbre de Noël	600€	600€
Endurance Equitation Bretagne Sud	150€	0€
BADMINTON	200€	200€
TOTAL	6150 €	7200€

Monsieur LE BRETON Bernard ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité des membres participants au vote, la répartition des subventions aux associations telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessus.

682021	Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS
---------------	---

Considérant la démission de M. Jean-Marie BORKOWSKI du conseil municipal,

Considérant qu'il ne reste personne sur la liste initiale se présentant comme membre du conseil d'administration du CCAS,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection de l'ensemble des membres du conseil d'administration du CCAS

Se présentent : Murielle BURBAN, Jérémy BRAUD, Marie-Thérèse COLLIAS, Nadine FUZEAU, Cécile ISSERT, Arnaud MELLIER.

Chaque Conseiller municipal remet au Maire un bulletin de vote comportant la liste des membres à élire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

- Nombre de bulletins blancs, annulés ou absentions : 00

Ont obtenu :

- Murielle BURBAN : 14
- Jérémy BRAUD : 14
- Marie-Thérèse COLLIAS : 14
- Nadine FUZEAU : 14
- Cécile ISSERT : 14
- Arnaud MELLIER : 14

Murielle BURBAN, Jérémy BRAUD, Marie-Thérèse COLLIAS, Nadine FUZEAU, Cécile ISSERT, Arnaud MELLIER ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés respectivement membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

692021	Tarification sociale restaurant scolaire et convention ASP
---------------	---

L'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

A compter du 1er avril 2021, cette mesure est applicable pour :

- Les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR Péréquation)
- Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont au moins les 2/3 de la population sont domiciliés dans les communes éligibles à la DSR Péréquation

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation.

La grille tarifaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit 3 tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

L'Etat reverse une subvention aux collectivités de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins par repas.

Considérant que la commune de BOHAL est éligible à la fraction « Péréquation » de la dotation de solidarité rurale,

Les conditions étant remplies, Monsieur le Maire propose :

- de poursuivre la procédure pour l'obtention du soutien financier par l'Etat par le biais d'une convention signée avec l'ASP (Agence de Services et de Paiement).

- La grille tarifaire suivante :

Quotient familial mensuel	Tarifs repas/élève
De 0 à 1000	1.00 €
De 1001 à 1250	3.00 €
De 1251 et plus	3.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la mise en place de la tarification sociale à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.
- Approuve la grille tarifaire proposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention triennale à intervenir avec l'ASP et tous les documents pour poursuivre la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'Etat au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles.

Le Conseil municipal précise que cette tarification sociale ne pourrait être maintenue si le dispositif de l'ETAT disparaît.

Point sur les commissions

Commission communication :

- La commission s'est réunie le 17 novembre afin de commencer à élaborer le bulletin municipal. Les responsables de commissions sont invités à préparer leurs articles pour le 10 décembre.
- La Cérémonie d'honorariat de M. PIQUET et M. NOBLET est en cours de préparation,
- Bilan de la journée écocitoyenne peu de participants : merci aux bénévoles pour le travail réalisé et un remerciement à M. HAROUTEL (PLO LOC) pour le prêt du broyeur de végétaux.

Commission travaux :

Lotissement de Chabannes : Prochaine rencontre le jeudi 2 décembre 2021 à 19h00 afin de valider les éléments transmis par Bernard COLART et le chiffrage, 9 lots sur 12 sont déjà réservés.

L'entreprise GUIMARD est venue identifier les travaux d'élagage nécessaire sur la commune le 25 octobre et devrait intervenir fin décembre.

702021 Travaux de réhabilitation de la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre est prévue le 1^{er} décembre avec le SATESE, la SAUR, la Police de l'eau et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

3 scénarii de résolution de situation, sont présentés aux membres du conseil :

- Scénario 1, seul les sables et graviers du 1^{er} étage sont remplacés (solution risquée) : 33 335€ HT

- Scénario 2, toutes couches de sables et graviers du 1er étage et 45 cm sur le 2^{ème} étage sont remplacés : 47683€ HT
- Scénario 3, toutes couches de sables et graviers du 1er étage du 2^{ème} étage sont remplacés : 57870€ HT

Après délibération, le conseil municipal valide le scénario 3 et autorise Monsieur le Maire à effectuer des demandes de financement exceptionnel auprès du conseil départemental et auprès de l'agence de l'eau.

(Arrivée de M. MELLIER Arnaud retenu en réunion de l'OBC Commission Attractivité et développement du territoire)

Commissions intercommunales

CLECT : la dernière réunion a été ajournée après ½ heure suite à la présentation de 2 autres scénarii concernant la piscine.

Commission Attractivité et développement du territoire :

Création d'une boutique aux Landes de Monteneuf, la boutique du musée de st marcel fonctionne très bien, Choix de la thématique culturelle 2022-2023 : La pierre, Orientations budgétaires culture-tourisme 2022 : budget de 1.8millions d'euros, Transport à la Demande 2022 : ce service de transport à la demande sur un jour défini pour 2€ existe autour de Guer, il pourrait être développer au niveau de l'ensemble de la communauté de communes. Le service de location de vélo électrique avec option d'achat connaît un bon fonctionnement (82 nouveaux contrats).

712021	ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2021
---------------	--

Il est proposé de remettre un chèque cadeau au personnel territorial. En conséquence, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de l'attribution d'un chèque cadeau et sur le montant de la dépense qui en résulte.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** l'attribution d'un chèque cadeau en faveur de l'ensemble du personnel territorial à l'occasion de l'évènement "Fêtes de fin d'année 2021 »
- **FIXE** le montant de la dépense à engager à 1280€
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal.

722021	Remboursement de frais
---------------	-------------------------------

Après délibération, les membres du conseil valident le remboursement :

- D'un montant de 370.25€ à M. GODDERIS pour l'achat de bois afin de réaliser des jardinières en bois.

- D'un montant de 83.88€ à Mme BRIAND Carine (68.87€ pour l'achat des bonbons et chocolat pour le marché de Noël et de 15.01€ correspondant au remboursement d'achat de livres réclamé par la médiathèque départementale).

Questions diverses :

- Le Repas des aînés est maintenu le 28 novembre 2021.
- Date des vœux si les mesures sanitaires le permettent : vendredi 14 janvier à 19h00
- Date du prochain conseil municipal le mardi 14 décembre à 19h30

L'ordre du jour du jour étant clos la séance est levée.

Délibérations du conseil municipal du 22 novembre 2021

672021 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....
682021 Remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS.....
692021 Tarification sociale restaurant scolaire et convention ASP.....
702021 Travaux de réhabilitation de la station d'épuration
712021 ATTRIBUTION DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAL A L'OCCASION DES FÊTES DE
FIN D'ANNÉE 2021.....
722021 Remboursement de frais.....

Signatures

DE CHABANNES Alain,

BUSSON David,

LE LUEL Rémy,

BURBAN Murielle,

ISSERT Cécile,

LE BRETON Bernard,

RENAUD Mickael,

COLLIAS Marie-Thérèse,

JOSSE Sandra,

MELLIER Arnaud,

GRU Alain,

FUZEAU Nadine,

BRAUD Jérémy,

NEVE PIQUET Géraldine,